



## Communiqué de presse

Sèvres, le 2 février 2006

### Quand l'autoroute préserve la biodiversité

**Cofiroute confie à la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage la gestion et l'entretien de parcelles de grande valeur écologique aux abords des autoroutes A28 et A85.**

Lors de la construction de nouvelles sections d'autoroutes, Cofiroute est amenée à acquérir des parcelles de terrain de grande valeur écologique au titre des mesures en faveur de l'environnement.

Ces parcelles servent par exemple à assurer la tranquillité des espèces animales aux abords des "passages pour animaux sauvages", ces larges ponts qui enjambent l'autoroute et qui permettent à la grande faune de retrouver ses cheminements naturels, notamment aux périodes de reproduction. Lorsque Cofiroute construit un passage pour animaux sauvages, elle achète également 3 à 4 hectares autour afin de planter des espèces végétales qui attireront les animaux. Sur l'autoroute A28 Ecommoy-Tours, mise en service le 14 décembre dernier, ce sont pas moins de 5 passages qui ont ainsi été construits, soit un tous les dix kilomètres.

Ces parcelles servent aussi à accueillir des espèces végétales déplacées lors des travaux de construction, à abriter des végétaux protégés, ou encore à recréer des mares de substitution qui accueilleront des amphibiens perturbés par le passage de l'autoroute. Les terrains concernés exigent une gestion spécifique pour pérenniser la présence de ces espèces.

C'est pourquoi Cofiroute vient de nouer un partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, qui a une longue expérience de l'entretien d'espaces naturels et dont le rayon d'action couvre l'ensemble du réseau Cofiroute. Par ce partenariat, **Cofiroute cède les deux premières parcelles de terrain (soit 10 ha environ) à la Fondation pour un euro symbolique**. La Fondation en confie la gestion quotidienne aux fédérations départementales de chasseurs de la Sarthe (autoroute A28) et du Loir-et-Cher (autoroute A85) qui veilleront au maintien et à la protection de la biodiversité sur ces parcelles. A terme, plusieurs dizaines d'hectares de terrain, aux abords de l'autoroute, seront concernés par cette démarche originale au service de la protection de la biodiversité.

**Contact presse :**  
**Olivier Bordry, tél. 01 41 14 70 18**



## Informations complémentaires

Cofiroute (2000 salariés) gère un réseau de 985 km couvrant le Centre-Ouest de la France, soit environ 12 % du réseau national concédé (A10, A11, A71, A81, A28 et A85). Elle est également chargée du bouclage de l'A86 à l'Ouest de la région parisienne.

Les prochaines mises en service de sections d'autoroutes interurbaines seront les suivantes :

- le contournement autoroutier de Langeais sur l'A85 (2007),
- le contournement autoroutier d'Angers (2008),
- et la fin de la liaison Vierzon-Tours par l'A85 (2008).

## Cofiroute et la préservation de la biodiversité

La construction et l'exploitation d'une autoroute nécessitent une prise en compte en continu de l'environnement. Depuis les études d'impact jusqu'à leur réalisation concrète, chaque étape des projets comprend des mesures de protection de l'environnement assorties d'évaluations régulières.

**Quelques exemples d'actions en faveur du maintien de la biodiversité réalisées sur les autoroutes A28 Alençon-Tours et A85 Vierzon / St Romain sur Cher.**

- **Des passages pour animaux pour limiter "l'effet de coupure"**

Sur l'autoroute A85, Cofiroute a réalisé **8 passages pour la grande faune** (cerfs, chevreuils, sangliers) sur les 54 km qui séparent Vierzon de St Romain sur Cher. Le suivi de la fréquentation de ces passages a été confié à la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher.

D'autres passages, situés sous l'autoroute, permettent à la petite faune de traverser l'infrastructure : ce sont les "crapauducs".

- **L'acquisition de terrains pour préserver des espèces végétales**

Sur l'autoroute A28, à Champfleury dans la Sarthe, Cofiroute a acheté des parcelles à proximité immédiate de l'autoroute pour préserver la *Gesse blanche*, une espèce végétale protégée. La gestion de cette fleur sur l'ensemble de la zone a fait l'objet du premier arrêté de biotope délivré par le préfet de la Sarthe.

- **Le financement de thèses de recherche sur la biodiversité**

Cofiroute a signé une convention avec le Muséum national d'histoire naturelle pour financer une thèse de recherche relative à la biodiversité des emprises d'une autoroute.

Cofiroute participe également au financement d'une thèse d'étude sur l'habitat et la population de l'*Osmoderma eremita* dans le département de la Sarthe, encadrée par le laboratoire du CNRS rattaché à l'Université de Rennes I.